

## Parole aux Associations

### Comité des Fêtes

Le comité des Fêtes de Clansayes vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le

**Vendredi 21 Janvier 2005**  
à 20 h 30,  
salle de la voûte.

Vous avez des idées, envie de participer à la vie de notre village, venez nous rejoindre. 2004 fut riche en manifestations, et, grâce à votre aide, cette année 2005 pourrait nous faire partager de très bons moments. L'assemblée générale se terminera par la galette des rois et le verre de l'amitié.

### Vivre a Clansayes

L'association de protection du patrimoine vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le :

**Vendredi 28 Janvier 2005**  
à 20 h 30  
salle de la voûte.

Avant le toast porté a cette nouvelle année, interprétation de chants lyriques par Patricia BAUMEA et de poèmes d'Annie DUPRE, mis en musique et chantés avec accompagnement à la guitare par Brigitte WEISSENBERG

### AIDE A DOMICILE.

Vous recherchez :

- afin de maintenir votre bien être et votre autonomie,
- pour vous aider à réaliser vos actes quotidiens,

Une assistante de vie.

Contactez Mme BAUMEA Patricia.  
Professionnelle diplômée au  
06 17 92 07 94

Samedi 8 janvier monsieur le Maire a présenté au nom du conseil municipal les vœux a la population. En présence des Maires voisins ou du canton et de Monsieur le Conseiller Général.

Maryannick GARIN a fait le bilan des réalisations de l'année 2004, parlant des recherches d'eau, du projet d'irrigation des quartiers nord, de l'équipement de la plate forme d'arrêt des bus, de la mise en place des panneaux signalétiques dans les quartiers ou la commune, de l'aménagement du village, du jeu de boules.

Monsieur le maire a aussi expliqué la politique foncière et d'urbanisme mise en place par le conseil. Il a annoncé qu'il organiserait une réunion publique avant cet été afin que les habitants de la commune donnent leur avis sur la vie et les orientations de la commune.

Avant de terminer par la présentation des projets 2005 avec notamment la construction des appartements il a fait part de son mécontentement devant la conduite de quelques personnes qui continuent de jeter n'importe quoi dans les conteneurs a ordures ménagères.



Une partie du public pendant l'allocution de monsieur le Maire .



# Clansayes Info

Bulletin municipal d'information

Janvier 2005

N° 24

## Le mot du Maire

Vous pouvez prendre connaissance en mairie du rapport annuel établi par le SIVOM, qui a délégation des communes du canton pour la gestion des déchets.

Ce rapport souligne notamment les bonnes performances des habitants de Clansayes au niveau du tri sélectif.

Cependant, quelques personnes continuent à mettre n'importe quoi dans les conteneurs à ordures ménagères. Des gravats, du ciment, des ferrailles : c'est inadmissible.

Bien trier est un bon calcul financier, mais c'est aussi et surtout un geste de protection de notre environnement important pour les jeunes générations.

Nous avons trouvé a proximité de l'abris bus fréquenté par les enfants un sac poubelle. Nous avons retrouvé son propriétaire qui habite Valaurie et prévenu que nous ne tolérons plus de tels actes.

Maryannick Garin,  
Maire  
Le Conseil Municipal  
Le personnel Communal,



Vous souhaitez  
une très bonne année  
2005.

# Nouvelles de la Mairie

## Téléphone :

04.75.04.70.68

## Fax :

04.75.96.70.58

## Mail :

mairie@clansayes.fr

### La mairie est ouverte au public :

- Le mardi : 9 h à 12 h
- Le mercredi : 9 h 12 h  
13 h 17 h
- Le jeudi : 9 h 12 h
- Le vendredi : 9 h 12 h  
13 h 17 h

### ATTENTION

Pour des raisons de formation du personnel, la mairie sera fermée tous les lundi jusqu'au 31 mars 2005.

### Permanences :

Monsieur Maryannick GARIN,  
Maire : Le vendredi de 14 à 19 h.  
Sur rendez vous, tous les jours.

Messieurs Ivan KIMMERLE, Maurice FROMENT, Jacques BONNIN,  
Adjoints : Le vendredi de 16 à 18 h.

#### Etat-civil .

#### MARIAGE :

Le 11 septembre :  
M MARTINEZ Daniel  
et Mlle BRON Christel.

#### DECES :

Le 6 décembre :  
M FORT Jean-Marie

**Le Pays :**  
« L'AUTRE PROVENCE,  
UN PAYS  
EN DROME PROVENCALE ET  
HAUT VAUCLUSE »

Est né.

#### C'est quoi un « Pays » ?

- C'est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale,
- C'est un outil de coopération, de coordination, de mobilisation et d'animation des partenariats locaux.

Il s'appuie sur deux instances de réflexions qui travaillent en étroite collaboration :

- Le Conseil de Pays (instance politique issue des collectivités du territoire : l'association),
- Le Conseil Local de Développement ( instance de la société civile issue des forces vives du territoire.)

Ces deux instances oeuvrent pour un projet commun :

#### LA CHARTE DE PAYS

Elle détermine à moyen terme des orientations en terme de développement socioéconomique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

Le périmètre du Pays est fixé aux communautés de Communes et cantons suivant : Baronnie – Enclave des Papes – Grignan – Pierrelatte – Saint Paul Trois Châteaux – Ventoux – Voconces – Bollène.

Le Conseil Municipal de la commune de CLANSAYES a approuvé ce périmètre ainsi que le projet de Charte de développement durable du Pays avec son diagnostic.



### LE SITE INTERNET DE NOTRE COMMUNE !

Un site Internet est ouvert depuis fin septembre et comporte toutes les informations d'ordre administratif, commercial, culturel et touristique.

Il est accessible par

**Www.clansayes.fr.**

Nous vous invitons à découvrir ce site, qui vous apprendra peut-être davantage sur notre magnifique village!

Il a été réalisé par WEB26 société de Pierrelatte.

#### ADSL

France télécom estime que notre commune est desservie à 35 % par l'ADSL ( la zone située a moins de quatre kilomètres du central de St Paul ) et nous indique que l'état des réseaux existants ne permet pas de développer le haut débit.

La municipalité étudie la possibilité de diffuser le haut débit par satellite.

#### TARIFS 2005 DES SERVICES PUBLICS

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les tarifs de l'eau, de l'assainissement, les concessions au cimetière, au columbarium et la location des salles n'augmentent pas en 2005.

#### AMENAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS

La Municipalité a choisi Monsieur ROEDER comme architecte pour dessiner les plans des 4 ou 5 appartements qui seront construits sur l'emplacement des ruines à coté de la salle des fêtes

Toutes les commissions extras municipales seront invitées a travailler sur l'élaboration de ce projet important pour notre commune.

### IRRIGATION DES QUARTIERS NORD

En 2004 le conseil a fait réalisé une étude pour connaître les possibilités d'extension du réseau d'irrigation de l'eau du Rhône dans les zones nord du village.

Celle-ci a révélé que le coût de réalisation restant à la charge des particuliers restait très élevé.

Le syndicat d'irrigation du Tricastin qui gère ces ressources c'est prononcé après vote interne contre cette extension compte tenu du manque de pression dans la conduite existante, celle ci étant déjà limitée pour les agriculteurs bénéficiaires du réseau.

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX CLANSAYAIS

Selon l'INSEE, nous sommes officiellement 556 habitants depuis le 1er janvier 2005 et douze maisons en construction n'ont pas été comptabilisées. Au dernier recensement en 1999 nous étions 449.

### RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE DEPLACEMENT DU CHEMIN DU ROUERGUE

Par délibération du 9 juin 2004 relative à l'échange de terrains entre la commune et Mme ABADIE Suzanne, le principe de déplacement de ce chemin était accepté sous réserve d'une enquête publique préalable.

Cette enquête publique a été réalisée du 5 au 19 octobre 2004. Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur, a émis un avis favorable sur ce projet.

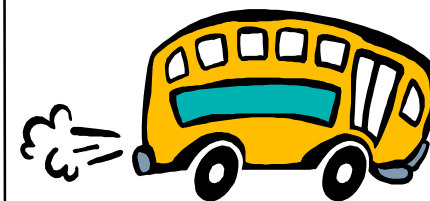
Vu le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable, le conseil municipal confirme le déplacement du chemin du Rouergue en précisant d'une part que le chemin rural n° 35 et la voie communale n° 5 seront partiellement déclassés du domaine public, d'autre part que le nouveau chemin sera classé dans le domaine public dès sa création par la commune.

### AMENAGEMENT DE LA PLATE FORME D'ARRET DES BUS

Dix entreprises ont été contactées pour réaliser un abribus aux abords de la départementale au bas du village. Trois ont répondu.

C'est l'entreprise BATI SYSTEM de Saint Restitut qui a ( très bien ) réalisé les travaux.

A noter q'une subvention de 5546 €a été octroyée par le département au titre des amendes de police.



- **Un point information** va être installé sous forme d'une vitrine fixée à l'intérieur de l'abribus, comportant le plan de la commune, les informations utiles, les sites touristiques :

Réalisé par ADPF.  
Coût : 1 900 €TTC

- **Un portique** signalant les activités économiques et d'hébergement touristique de la commune, à la place des divers panneaux individuels existants :

Réalisé par SEMIO  
Coût : 1 408 €TTC

- **Des panneaux directionnels** indiquant les divers quartiers de la commune :

Réalisé par SEMIO  
Coût : 3 823 €TTC

Une subvention de 2 980 € est attribuée par le département au titre de la dotation cantonale patrimoine.

#### ECLAIRAGE AUTONOME DES ABRIBUS

La municipalité a décidé de doter les abribus d'éclairages qui seront alimentés par des panneaux photovoltaïques.

Réalisé par ROUCHET Bernard  
Coût : 1581 €TTC

### COUPES AFFOUAGERES

Dans le cadre du programme d'entretien de la forêt communale et en partenariat avec l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer une coupe affouagère.

Pour ce faire un chemin a été ouvert sur une longueur de 200 m pour permettre l'accès aux tracteurs.

Huit volontaires vont se partager des coupes de bois de chauffage. Chaque lot ayant été vendu 100 €

### PRIX ET QUALITE DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT ANNEE 2003

Dans une perspective de transparence vis-à-vis des consommateurs, monsieur le Maire a établi un rapport annuel sur le service eau assainissement. Il est à la disposition des administrés en mairie.

### MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le SIVOM prévoit l'application obligatoire de la TEOM à partir de 2005 sur l'ensemble des communes, en lieu et place de toute Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Vous ne payerez plus la redevance, qui était composée d'un forfait de 61 €par famille et d'une somme de 15 € par occupant de l'habitation, avec un maximum de 4 personnes.

En 2005 chaque propriétaire payera un pourcentage ( a définir en fonction du coût total du service ) sur le montant des bases de son foncier bâti. Cette somme sera directement prélevée par les services fiscaux en même temps que les impôts locaux.

Une mise à jour approfondie des bases de l'impôt foncier bâti sera effectuée par les services fiscaux..